

# JE FAIS

*un don mensuel*

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce bulletin daté et signé, **accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (indispensable)**, à l'aide de l'enveloppe retour jointe.

## J'inscris mon soutien à la mission de l'Église dans le temps :

J'autorise l'Association Diocésaine de Lille à demander à ma banque de prélever sur mon compte :

**Par mois, la somme de :** *après réduction fiscale de 66 %*

10 € (soit 3,40 €)  20 € (soit 6,80 €)  30 € (soit 10,20 €)  autre : ..... €

Je recevrai annuellement un reçu fiscal récapitulatif de mes dons.

## Qui suis-je ?

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Fait à : .....

Le ..... / ..... / .....

Signature : (obligatoire)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En donnant par prélèvement automatique, vous réduisez les frais de gestion du diocèse.

Une plus grande part de vos dons est affectée aux missions de l'Église !

**Information à compléter par le diocèse**  
ICS : FR96ZZZ126128  
RUM : (ne pas remplir)

À réception de ce mandat, l'Association Diocésaine de Lille vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements et les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement).



Conception : Alteriade • Photos : Diocèse de Lille - Viktor Cap 2018 - Grigory Bruev - Lidia Mukhamadeeva / Adobe Stock - Lucia Garo / Unsplash

## EN PRATIQUE

### Comment donner au Denier ?



> **EN LIGNE** par carte bancaire, virement ou PayPal sur [donnons-lille.catholique.fr/le-denier/don](https://donnons-lille.catholique.fr/le-denier/don)



> **PAR CHÈQUE** à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lille, et en le renvoyant accompagné du bulletin de don complété, dans l'enveloppe réponse jointe sans l'affranchir.

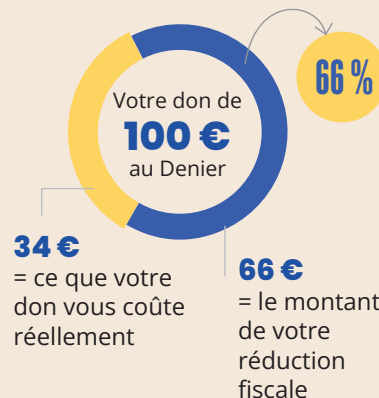


> **PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**, pour répartir votre soutien à l'Église au fil de l'année : en renvoyant le bulletin de don régulier rempli, dans l'enveloppe réponse jointe.

### Mon avantage fiscal

→ PAR EXEMPLE :

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais.



Association Diocésaine de Lille

68 rue Royale  
CS 60022  
59042 Lille cedex  
[lille.catholique.fr](https://lille.catholique.fr)



> **LE SERVICE DONATEURS DU DIOCÈSE EST À VOTRE ÉCOUTE**

[denier@lille.catholique.fr](mailto:denier@lille.catholique.fr)  
03 28 36 54 08

# DONNER,

*un acte de foi*

COLLECTE  
2024  
de l'Église  
catholique



**LE DON EST AU CŒUR DE NOTRE FOI.**

Merci pour votre soutien à la vie de notre Église.  
> [donnons-lille.catholique.fr](https://donnons-lille.catholique.fr)





# Je donne POUR FAIRE VIVRE LE MESSAGE DU CHRIST



## Faire communauté

Les premiers apôtres ont consacré une partie de leurs ressources pour suivre Jésus.

« Tous les croyants vivaient ensemble, et ils avaient tout en commun ; ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous en fonction des besoins de chacun. »  
Actes des Apôtres 2-44,45

→ À notre tour, consacrons aussi une part de nos moyens pour permettre à notre Église de vivre.



## S'engager pour que la Foi soit transmise

Nous sommes invités par le Christ à faire connaître son message d'amour à tous.

« Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »  
Matthieu 28,19

→ En soutenant l'Église par notre don, nous répondons à l'appel qui nous est fait de porter la parole de Jésus dans notre quotidien.



## Agir pour la charité

Notre Église est présente pour les plus fragiles : les malades, les personnes précaires, les détenus...

« J'étais nu, et vous m'avez donné des vêtements. J'étais malade, et vous m'avez visité. J'étais en prison, et vous êtes venus me voir » Matthieu 25,36

→ Ensemble, apportons notre soutien aux plus démunis.

# Le Denier, LE DON DES BAPTISÉS POUR NOTRE ÉGLISE

Chaque année, l'Église appelle les baptisés et tous ceux pour qui sa mission est essentielle, à participer au Denier.

Le don peut sembler nous déposséder. Pourtant, Jean nous le rappelle :

« Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. »  
Jean 12,24

## Donner au Denier, pourquoi ?

→ L'Église ne reçoit de subvention ni de l'État ni du Vatican.

→ Les dons sont la principale ressource au service de la Mission.

→ Le don de chacun est donc essentiel pour faire vivre l'Église.



## NOTRE DON PERMET À L'ÉGLISE D'AGIR TRÈS CONCRÈTEMENT POUR TOUS CEUX QUI ONT BESOIN DE SON ACCOMPAGNEMENT.



# OUI, Je donne en 2024

## Je prends part à la mission de l'Église en faisant mon don :



### > EN LIGNE

par carte bancaire, virement ou Paypal sur [donnons-lille.catholique.fr](https://donnons-lille.catholique.fr)

C'est simple, rapide et sécurisé.

### > PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Je soutiens l'Église à mon rythme et selon mes moyens. Je consulte les informations et je remplis le bulletin de soutien au verso.

### > PAR CHÈQUE

Je remplis ce bulletin et le renvoie, à l'aide de l'enveloppe jointe, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lille.

Je donne :

- 50 € (soit 17 €)
- 100 € (soit 34 €)
- 150 € (soit 51 €)
- 300 € (soit 102 €)
- autre : ..... €

après réduction  
fiscale de 66 %

## Qui suis-je ?

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Pairie : .....

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine pour la gestion des donateurs. Elles seront conservées pendant la durée légale et destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association Diocésaine. L'Association Diocésaine s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case . Retrouvez l'intégralité de ces mentions légales sur <https://donnons-lille.catholique.fr/mentions-legales/>.